

ANNEXE 4

LES ACTEURS

Depuis le PAP 2009, un nouvel acteur intervient dans la validation des travaux ministériels de l'analyse des coûts. Il s'agit du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), plus particulièrement du département du contrôle budgétaire (DCB).

Cette nouvelle organisation ne modifie pas sur le fond le contenu du dossier ni sa méthode d'élaboration. Elle enrichit la démarche puisque, dans le contexte de la réforme du contrôle budgétaire, elle donne au département du contrôle budgétaire (DCB) un rôle complémentaire d'analyse et de validation dans les travaux de préparation de la comptabilité d'analyse des coûts.

Mais, pour être pleinement constructive pour tous les intervenants, la démarche doit impliquer de réels échanges d'informations entre ce dernier et le ministère.

Aussi, il convient de tirer les leçons de l'expérience enregistrée lors de l'élaboration du précédent PAP, pour lequel, soit l'absence de certaines informations qui auraient été produites dans le dossier d'analyse des coûts (fiches explicatives de déversement, voire matrices de déversement), soit leur production trop tardive, n'ont pas permis cet échange.

Le respect du calendrier des travaux, notamment celui de la production des informations fournies par le dossier d'analyse des coûts, et une réelle anticipation de tous les travaux qui peuvent l'être sont donc essentiels. Ces conditions sont un préalable indispensable pour pouvoir établir un véritable dialogue entre le ministère et le département du contrôle budgétaire, et, ainsi, non seulement améliorer les aspects techniques de construction de la CAC, mais aussi enrichir les commentaires et analyses du volet CAC du PAP.

1/ Travaux menés par l'équipe ministérielle

En liaison avec les responsables de programme, l'équipe ministérielle élabore les différents documents justificatifs, constitue le dossier CAC³, et effectue la saisie des résultats dans l'application Farandole.

Parmi les éléments constitutifs du dossier CAC, il est rappelé que les schémas de déversement et les fiches explicatives des déversements peuvent être préparés ou mis à jour par les équipes ministérielles sans attendre que les données budgétaires du projet de loi de finances soient arrêtées.

Quant à la matrice de déversement, elle peut être préparée avec des données provisoires pour donner lieu à une mise à jour lorsque les données budgétaires définitives sont connues.

L'attention est appelée sur le fait que le respect de la chronologie des opérations par les équipes ministérielles garantit le respect du calendrier de livraison des travaux d'analyse des coûts en préservant le temps nécessaire aux opérations de validation du contrôleur budgétaire, puis de la direction du budget, dans le calendrier général imparti.

L'équipe ministérielle adresse, par messagerie électronique, le dossier CAC simultanément :

- au CBCM / contrôleur budgétaire (ou son représentant que le CBCM /CB aura désigné au ministère parmi les personnes dûment habilitées dans Farandole ;
- au(x) bureaux sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget (cf. annexe 7).

³ dont le contenu est détaillé en annexe 5

Dès que l'état d'avancement des travaux le lui permet, l'équipe ministérielle saisit les données dans l'application Farandole. Une fois ce travail validé en interne par le ministère, elle le transmet par l'envoi du jeton Farandole au contrôleur budgétaire (c'est-à-dire à l'ensemble des personnes de profil CBCM du CBCM pour le périmètre ministériel concerné).

UN POSTULAT : pour que le contrôleur budgétaire puisse analyser les résultats de la comptabilité d'analyse des coûts tels que présentés par l'application Farandole, il est lui impératif d'avoir obtenu préalablement le dossier CAC de l'équipe ministérielle.

2/ Le service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM)

Le contrôleur budgétaire procède à l'examen du dossier aussi bien sur le fond que sur la forme. Son examen porte donc sur le dossier CAC dont il aura été destinataire et sur les résultats matérialisés par les saisies de l'équipe ministérielle dans l'application Farandole.

Dans le cadre de ses échanges avec l'équipe ministérielle, il peut alors être amené à proposer, voire effectuer directement dans l'application Farandole, des rectifications de forme. Les rectifications envisagées sur le fond peuvent, en cas de difficulté persistante, être analysées par lui avec le correspondant sectoriel de la direction du budget.

La validation du dossier par le contrôleur budgétaire se traduit par la transmission de son jeton Farandole au bureau sectoriel concerné de la direction du budget.

3/ Le bureau sectoriel de la direction du budget

Au vu du dossier CAC, dont il est également destinataire, et au reçu de la validation par le contrôleur budgétaire du lot CAC dans Farandole, le bureau sectoriel valide à son tour la partie « analyse des coûts » du PAP dans Farandole. A cette fin, il échange avec le contrôleur budgétaire sur les éventuels derniers ajustements qu'il estime nécessaire d'effectuer en informant également l'équipe ministérielle.

La liste du rattachement des programmes aux bureaux sectoriels de la direction du budget est fournie en annexe 7.